



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**Message lu à la tribune  
par Jean-Luc CIULKIEWICZ, Secrétaire général SNE-FSU**

### **Congrès du SNE-FSU 12 au 16 mai 2014**

#### **Message de la FNEE-CGT**

Recevez le salut fraternel des syndiqué(e)s de la fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement aux participants à votre Congrès. Nous vous remercions de votre invitation et regrettons de ne pouvoir y assister en raison d'impératifs liés aux mobilisations du 15 mai.

A partir de nos valeurs communes et de nos convergences revendicatives, nous avons su tenir le mandat donné au CTM à nos représentants sur la liste commune CGT-FSU. Nous avons décidé ensemble de prolonger cette candidature commune pour les élections au CTM de décembre prochain et c'est une grande responsabilité.

Pour l'avenir du service public de la protection de l'environnement, le décalage s'aggrave entre les paroles des quatre ministres de l'écologie depuis mai 2012 et les actes gouvernementaux. Cela est très mal vécu par les personnels qui, y compris dans les établissements publics et les services de l'Etat chargés directement de protection de l'eau et de la biodiversité, vivent des régressions d'effectifs et de moyens. Comme pour d'autres sujets de l'agenda social ministériel, le vide des résultats concrets d'amélioration de la situation des ATE-TE et des contractuels marque aussi depuis trop longtemps ces régressions austéritaires.

A peine nommée dans le gouvernement Valls, la ministre de l'écologie a fait part de ses doutes à l'égard de l'éco taxe, qui devait frapper le transport routier de marchandises par les poids lourds de plus de 3,5 t et dont la perception a été suspendue sine die à l'automne 2013. Ce n'était pas pour dénoncer le choix très précieux d'une perception par une société privée dans le cadre d'un PPP. Un rapport parlementaire doit intervenir à ce sujet dans les jours qui viennent. Avec l'Union Interfédérale des Transports CGT, nous sommes clairement pour que le transport routier de marchandises acquitte une écotaxe perçue par la puissance publique et dont le produit doit contribuer à financer les investissements d'infrastructures de transport alternatifs à la route (fluvial, ferroviaire...) et la mise en sécurité de certains itinéraires routiers.

Les besoins d'investissements s'avèrent élevés. D'ores et déjà, le manque à gagner de l'écotaxe a conduit à l'annonce du retrait du cofinancement Etat au troisième plan d'investissements pour le développement des transports collectifs dans une série d'agglomérations urbaines. Le désengagement de l'Etat enlève ainsi beaucoup de crédibilité à l'intention de la transition écologique.

Cette cure d'austérité de l'investissement public s'accompagne de projets de privatisations de sections de routes nationales sous la bannière d'un « plan de relance autoroutier ». Actuellement soumis à l'accord de la Commission européenne, le projet consiste à confier aux sociétés privées d'autoroutes le financement d'investissements de modernisation et l'exploitation de morceaux de routes nationales, via la technique de l'adossement par la prolongation de quelques années des actuelles concessions autoroutières. Une pétition CGT en ligne est ouverte à la signature contre cette privatisation supplémentaire.

Parmi les mesures contenues dans le projet de loi relatif à la Biodiversité, en débat au Parlement fin juin, figure la création d'une Agence pour la Biodiversité regroupant plusieurs établissements publics administratifs : outre les incohérences, les inconnues de l'organisation territoriale, sont en cause les moyens de cet établissement pour faire face à ses missions. Au lieu des 400 M€ nécessaires, le projet de budget annuel s'en tiendrait à 220 M€ financés pour l'essentiel par les redevances sur l'eau acquitté à plus de 80 % par les ménages et reversées par les 6 Agences de l'eau à l'ONEMA, intégré à l'Agence Biodiversité par le projet. Des financements publics insuffisants au regard des besoins et des enjeux, des financements injustes, des incohérences, une fuite en avant avec des problèmes non réglés pour une série de missions. Nos propositions respectives à ce sujet n'ont pas été entendues lors de l'adoption du projet de loi : nous avons voté ensemble contre au CTM de décembre dernier.

Plein succès à vos travaux.

Nicolas BAILLE

*Secrétaire Général de la FNEE-CGT*